

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 04 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Présents : 11
Absents excusés : 6
Absents : 2

Présents : Ont signé au registre des délibérations : MM. ALFONSO-CHARIOL, CANTE, CANTIN, DURAND, DUPONT, FONMARTY, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, SPERANZINI, UGOLINI.

Madame GRANEREAU a donné pouvoir à Monsieur MICHEL.
Madame CURELY a donné pouvoir à Monsieur DUPONT.

Absents excusés : MM. CURELY, GUE, GRANEREAU, LAGUILLON, LERUTH, ROSSI.

Madame LERUTH a donné pouvoir à Madame UGOLINI.
Madame GRANEREAU a donné pouvoir à Monsieur MICHEL.

Absents : MM. ALLAIRE, BUTON.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2024.04.09bis

Objet : Vote du Budget général M57/48500/2024 annule et remplace

Madame la Maire propose d'approuver le budget primitif tel que présenté ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 896 681,39	1 896 681,39
Investissement	1 489 556,70	1 489 556,70

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget M57/48500/2024.



Fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 09 avril 2024.

Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.